/Entrée en vigueur : 18 avril, 2023

BREVET D'INSTRUCTEUR ÉVALUATEUR SÉNIOR

Description du brevet

Ce brevet se concentre sur le développement des compétences en formation de formateurs. Les sujets abordés et présentés lors de cette clinique seront axés sur le développement des compétences et des connaissances requises pour la formation et la certification des instructeurs de voile et de bateau à moteur dans le cadre du programme Croisière de Voile Canada. La clinique se concentrera sur des domaines spécifiques du développement de l'instructeur, incluant les niveaux attendus de compétences pratiques, la gestion du temps, l'attention portée au sujet, la planification des leçons, la prestation des leçons, les compétences en détection / correction des formateurs et l'évaluation des candidats. Le contenu de la clinique est établi par le sous-comité Croisière, Voile Canada et les responsables de clinique sélectionnés par Voile Canada.

Le rôle de l'IE sénior comprend à la fois le développement des instructeurs et le soutien du système AC/AB de Voile Canada. Cette clinique fait partie intégrante de ce rôle, offrant un forum et une occasion pour échanger des idées et discuter du soutien et de la gestion du programme de formation AC/AB de Voile Canada. On s'attend à ce que les candidats aient démontré de solides compétences en voile et en formation à travers les cliniques de stagiaires et d'instructeurs de Voile Canada. La clinique se déroule principalement en classe, bien que des sessions sur l'eau puissent être incluses à la discrétion des responsables de cliniques. Les candidats à un brevet d'IE sénior devraient avoir codirigé au moins deux cliniques de développement d'instructeur après avoir obtenu leur certification IE élémentaire et devraient avoir travaillé dans des cliniques avec au moins deux IE.

Des cliniques de développement d'instructeurs évaluateurs sont organisées régulièrement (généralement une fois par an) dans différentes régions du Canada; ces cliniques relèvent de Voile Canada et du sous-comité Croisière. Les emplacements des cliniques alterneront entre l'est et l'ouest du Canada. Les candidats qui souhaitent participer à cette clinique doivent soumettre une demande à Voile Canada. Les candidatures seront examinées et les candidats répondant aux critères établis par Voile Canada et le sous-comité Croisière seront invités à y participer.

Il est prévu que ce brevet soit sera donné en 21 heures et puisse être achevé sans composante sur l'eau. Un temps supplémentaire peut être prévu pour évaluer les compétences des candidats en voile et en présentation. Les candidats devront prévoir suffisamment de temps pour se préparer à la clinique et devront peut-être également consacrer du temps pour faire les examens requis.

Objectif

Être en mesure de prendre la direction de la conception et de la prestation de cliniques de formation d'instructeurs en tant que co-responsable avec un autre IE.

Conditions préalables

Avant de s'inscrire au brevet, le candidat doit :

- 1. être âgé d'au moins 21 ans;
- 2. être en règle pour l'année en cours en tant qu'instructeur évaluateur élémentaire de Voile Canada;
- 3. avoir participé à au moins deux (2) PDI suivant le programme initial de formation et de perfectionnement d'IE élémentaire, avec au moins deux (2) IE sénior différents;
- 4. Obtenir une note d'au moins 90 % aux examens théoriques pertinents;
- 5. démontrer une habileté à naviguer et enseigner avec un niveau adéquat de bonnes compétences nautiques;
- 6. avoir les qualités requises pour être digne d'être un instructeur évaluateur;
- 7. être capable d'évaluer et critiquer de façon positive;
- 8. Faire preuve de volonté et d'engagement pour promouvoir et faire respecter les objectifs des brevets et politiques d'AC/AB de Voile Canada de même que ceux de l'association provinciale de voile dont il relève;
- 9. démontrer son soutien au programme AC/AB de Voile Canada en contribuant aux activités conçues pour renforcer le système AC/AB de Voile Canada;
- 10. développer activement de nouvelles compétences pertinentes pour donner des formations AC/AB;
- 11. être sélectionné par le Comité AC/AB de Voile Canada.
- 12. démontrer son habileté à naviguer et à enseigner avec un niveau convenable de bonne compétence nautique;



Entrée en vigueur : 18 avril, 2023

Connaissances et habiletés théoriques

Le candidat doit pouvoir:

- 1. démontrer sa capacité à transmettre la matière et développer ses connaissances concernant les compétences pédagogiques et le coaching selon les besoins de développement des instructeurs AC/AB;
- 2. démontrer des capacités dans un éventail de domaines, incluant la gestion du temps, la planification et la présentation des leçons, l'utilisation de matériel pédagogique de qualité et de diverses méthodologies d'enseignement et de coaching afin de fournir des conseils appropriés et de donner l'exemple aux candidats instructeurs AC/AB;
- 3. démontrer sa capacité à fournir une rétroaction positive / des commentaires constructifs à ses collègues.
- 4. grâce à une participation active à une deuxième clinique d'IE, démontrer des capacités qui prouvent qu'il est capable de préparer, de planifier et de diriger une clinique de développement d'instructeur sous forme de clinique et par le biais d'enseignement en équipe.

Compétences sur l'eau

Le candidat doit pouvoir :

 démontrer un niveau élevé de compétences en matelotage et en manœuvres correspondant aux brevets de stagiaires pour lesquels le candidat IE est certifié.

Brevets pouvant être délivrés

L'IE sénior peut être le responsable principal de tout programme de développement d'instructeur (PDI) tant que :

- l'IE est autorisé à certifier les stagiaires au niveau de l'instructeur à certifier; et
- l'IE a enseigné au moins deux (2) cours de niveau stagiaire à ce niveau.

L'IE sénior peut co-enseigner des cliniques d'IE.

L'IE sénior peut diriger une clinique IE une fois qu'il a renouvelé sa certification en tant qu'IE sénior et a co-enseigné une (1) clinique IE.

Résultats et évaluation

À la fin de cette clinique, il existe trois possibilités quant à la réussite du candidat :

- a) Formé Réussi et dossier complet,
- b) Formé réussi et dossier incomplet (toutes les conditions préalables ne sont pas remplies; les examens / documents de travail / présentations ne sont pas complétés avec satisfaction).
- c) En formation le candidat a échoué (il n'a pas démontré une capacité appropriée à planifier ou présenter des sujets de formation, manquait de compétences en navigation ou en matelotage, a démontré un comportement non professionnel au cours de la clinique);

Les candidats qui n'ont pas réussi la formation recevront des directives pour pouvoir corriger les lacunes qui ont été observées et seront informés de ce qui est attendu de leur part pour obtenir la certification.

Les candidats qui ont réussi, mais dont le dossier est incomplet seront informés des exigences qu'ils doivent respecter et du délai qui leur est accordé pour y parvenir.

Remarques additionnelles

Le nombre d'IE dans chaque région est basé sur la demande. Devenir un IE est un privilège, pas un droit.

La programmation des cliniques IE relève du sous-comité Croisière de Voile Canada.

À la fin de cette clinique IE de Voile Canada, l'IE sénior est autorisé à assumer le leadership dans la prestation des programmes de perfectionnement des instructeurs (cliniques). L'IE sénior doit avoir donné au moins deux formations de niveau stagiaire avant de donner un PDI pour former des instructeurs à ce niveau.

Les IE doivent s'inscrire annuellement avant d'enseigner ou d'attribuer les certifications de Voile Canada.

Entrée en vigueur : 18 avril, 2023



Un candidat IE sénior doit satisfaire à toutes les conditions préalables avant de s'inscrire à une clinique et doit remplir toutes les exigences de certification dans les quatre mois suivant le dernier jour du PDI auquel le candidat instructeur a participé.

La recertification est requise pour tous les niveaux d'instructeurs et s'obtient en participant à un programme de perfectionnement des instructeurs afin de renouveler ou d'améliorer les qualifications d'un instructeur ou d'un instructeur-évaluateur. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section sur la recertification des instructeurs sur le site Web de Voile Canada, à la page Instructeurs de quillard et de croisière, le Manuel des pratiques et procédures et votre association provinciale de voile.

Exigences d'ordre physiques pour les candidats

Les IE doivent avoir une condition physique égale ou supérieure à celle exigée des instructeurs qu'ils forment. Consultez les brevets de stagiaires et d'instructeurs pour une explication détaillée des exigences physiques attendues.